

## Phosphate Tricalcique

---

### 1. Identification de la substance et de l'entreprise

<b>Nom du produit :</b>	Phosphate tricalcique
<b>Synonymes :</b>	(Ortho-phosphate) Tricalcique bis, acide phosphorique, sel de calcium (2:3), TCP
<b>Utilisations primaires :</b>	Composant d'engrais
<b>Identification de l'entreprise :</b>	CIMO Compagnie industrielle de Monthey Case postale 432 1870 Monthey 1 Switzerland
<b>Informations générales :</b>	+41 (0)24 470 31 11
<b>Contact messagerie :</b>	<a href="mailto:secretariatcentral@cimo.ch">secretariatcentral@cimo.ch</a>
<b>Appel d'urgence :</b>	Centre suisse d'information toxicologique (CSIT), +41 (0)44 251 51 51

---

### 2. Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

Selon la directive (EC) No. 1272/2008 [CLP] du Système général harmonisé, EU (GHS), cette substance n'est pas classée comme dangereuse.

Selon la Directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC, cette substance n'est pas classée comme dangereuse.

#### Éléments d'étiquetage

Selon la directive (EC) No. 1272/2008 [CLP] du Système général harmonisé, EU (GHS), ce produit ne nécessite pas d'étiquette de danger.

Selon la Directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC, ce produit ne nécessite pas d'étiquette de danger.

#### Danger potentiel

Des émanations contenant des substances toxiques peuvent être libérées dans des conditions de décomposition (incendie).

---

### 3. Composition/informations sur les composants

Substance	% en poids	CAS N°	EINECS N°	Danger
Phosphate tricalcique	> 80 %	7758-87-4	231-840-8	Aucun

---

## 4. Premiers-secours

### **Description des premiers-secours**

Enlever les vêtements contaminés.

### **En cas d'inhalation**

Maintenir le patient au calme, le déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir une aide médicale. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si des difficultés respiratoires apparaissent, administration d'oxygène par une personne qualifiée.

### **En cas de contact cutané**

Laver soigneusement la zone touchée avec de l'eau et du savon. Si une irritation ou une rougeur se développe et persiste, obtenir une aide médicale.

### **En cas de contact avec les yeux**

Laver les yeux touchés pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante, les paupières écartées ; obtenir une aide médicale (P351).

### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : aucun symptôme significatif n'est attendu en raison de la non-classification du produit.

### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales) : aucun antidote spécifique connu.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### **Moyens d'extinction appropriés**

La substance est non-combustible ; utiliser un agent d'extinction approprié pour éteindre l'incendie.

### **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome pressurisé et un équipement complet de protection.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Utiliser des vêtements de protection individuelle. Pour plus d'informations concernant les mesures de protection individuelles, voir chapitre 8.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter aux égouts/ eaux de surface/ eaux souterraines.

### **Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités : ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

Pour de grandes quantités : contenir avec un matériau liant les poussières et éliminer.

Eviter de soulever la poussière.

### **Référence à d'autres rubriques**

Des informations concernant les questions de contrôles d'exposition / protection individuelle et élimination peuvent être trouvées dans les chapitres 8 et 13.

---

## 7. Manipulation et stockage

### **Précautions à prendre pour une manutention sans danger**

Protéger les voies respiratoires lorsque de grandes quantités sont transvasées sans système d'aspiration à la source.

Eviter la formation de poussières.

Porter un équipement de protection individuelle comme décrit au chapitre 8. Laver vêtements et chaussures contaminés.

### **Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes les incompatibilités**

Tenir le contenant hermétiquement fermé et sec ; stocker dans un endroit frais ; stable dans des conditions normales.

### **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour les utilisateurs identifiés figurant au chapitre 1, observer les indications mentionnées au chapitre 7.

---

## 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### **CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS**

Des douches oculaires et des douches de sécurité doivent être disponibles dans la zone de travail. Un système de ventilation approprié est nécessaire pour maintenir les concentrations de contaminants dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

### **PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### **Protection respiratoire**

Protection respiratoire adaptée pour de faibles concentrations ou effets à court terme. Filtre à particules à efficacité moyenne pour particules solides ou liquides (par exemple. EN 143 ou 149, Type P2 ou FFP2).

Utiliser un appareil respiratoire isolant dans les situations où un appareil respiratoire filtrant ne fournit pas de protection adéquate (voir manuel du fabricant).

#### **Protection des mains**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).

Matériau approprié pour contact direct et prolongé (recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de passage selon EN 374): p.ex.: nitrile (0,4 mm), chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm) et autres.

Remarque supplémentaire : les spécifications sont basées sur des tests, des données de la littérature et des informations provenant de fabricants de gants ou sont dérivées de substances similaires par analogie. En raison des diverses conditions d'utilisation possibles (par exemple température), il faut considérer que l'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être plus courte dans la pratique que le temps de passage déterminé lors des tests. Respecter les instructions du fabricant.

#### **Protection des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à montures) - par exemple EN 166.

#### **Protection corporelle**

Choisir la protection en fonction de l'activité et du type d'exposition, par exemple : tablier, bottes de protection, combinaison de protection (selon EN ISO 13982 en cas de poussière).

## MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

A manipuler conformément aux bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Le port de vêtements de travail fermés est recommandé.

---

### 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence :</b>	poudre blanche
<b>Odeur :</b>	inodore
<b>pH :</b>	non déterminé
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	ne s'applique pas
<b>Point d'éclair :</b>	ne s'applique pas
<b>Taux d'évaporation :</b>	ne s'applique pas
<b>Inflammabilité (solide/gaz) :</b>	non inflammable
<b>Limites inf. /sup. inflammabilité ou d'explosivité</b>	ne s'applique pas
<b>Pression de vapeur :</b>	ne s'applique pas / non déterminé
<b>Densité de vapeur :</b>	ne s'applique pas
<b>Densité relative :</b>	non déterminé
<b>Solubilité dans l'eau (20°C) :</b>	non déterminé
<b>Coefficient de partage octanol/eau :</b>	ne s'applique pas
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	non combustible
<b>Température de décomposition :</b>	non déterminé
<b>Viscosité :</b>	ne s'applique pas

---

### 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité chimique :</b>	stable sous conditions normales de manutention et de stockage
<b>Conditions à éviter :</b>	excès de chaleur, humidité
<b>Matériaux incompatibles :</b>	vapeurs de diazométhane, forts agents oxydants
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	oxydes de phosphore, oxyde de phosphine de calcium
<b>Polymérisation dangereuse :</b>	non connu

---

### 11. Informations toxicologiques

**Yeux :** peut provoquer des irritations oculaires.

**Peau :** peut provoquer des irritations cutanées.

**Ingestion :** peut provoquer des irritations gastro-intestinales accompagnées de nausées, vomissements et diarrhées.

Phosphate tricalcique : LD 50 (oral rat) : > 5000mg/kg (FDS externe); LD50 (cutané, lapin) : >2000mg/kg (FDS externe).

**Inhalation :** peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

**Autres** : le phosphate tricalcique n'a montré aucun effet tératogène chez l'embryon de poulet en développement à 2,5 mg/œuf.

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

---

## 12. Informations écologiques

### **Toxicité**

Évaluation de la toxicité aquatique :

Le produit est un engrais. Les phosphates favorisent l'eutrophisation des lacs et autres plans d'eau.

### **Persistance et dégradabilité**

Non applicable en raison de la métabolisation de la substance.

### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucune accumulation significative dans les organismes n'est attendue.

### **Mobilité dans le sol (et autres compartiments si disponibles)**

La substance ne s'évapore pas de l'eau à l'atmosphère.

L'adsorption vers une phase solide du sol est attendue.

### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Selon l'annexe XIV du règlement (EC) No. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, les autorisations et restrictions des produits chimiques (REACH), le produit ne contient aucune substance remplissant les critères PBT (persistant/bio-accumulable/toxique) ou les critères vPvB (très persistant/très bio-accumulable).

### **Informations supplémentaires**

Le produit n'a pas été testé. Les déclarations concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des composants individuels.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Ce matériau, lorsqu'il est éliminé, n'est pas un déchet dangereux. D'éventuelles contaminations peuvent le soumettre à une réglementation sur les déchets dangereux. Consulter les autorités réglementaires compétentes pour une élimination appropriée.

---

## 14. Informations relatives au transport

### **Terrestre**

ADR Pas classée comme substance dangereuse au sens des règlements de transport.

RID Pas classée comme substance dangereuse au sens des règlements de transport.

### **Fluvial**

ADN Pas classée comme substance dangereuse au sens des règlements de transport.

### **Maritime**

IMDG Pas classée comme substance dangereuse au sens des règlements de transport.

### **Aérien**

IATA/ICAO Pas classée comme substance dangereuse au sens des règlements de transport.

---

## 15. Informations relatives à la réglementation

Ce produit n'est pas classé selon la directive (EC) No. 1272/2008 [CLP] du système général harmonisé, EU (GHS) et la directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC.

---

## 16. Autres informations

FDS date de création : Décembre 2016

FDS mise à jour : Janvier 2017

Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations actuellement disponibles. Nous ne donnons cependant aucune garantie quant à la qualité marchande ou autre garantie, explicite ou implicite, par rapport à ces informations, et nous déclinons toute responsabilité résultant de leur utilisation.

Les utilisateurs doivent effectuer leurs propres recherches, afin de déterminer la pertinence des informations pour leurs besoins particuliers. En aucun cas, CIMO ne sera tenue responsable des réclamations, pertes ou dommages d'un tiers, ou pour des pertes de profits ou des dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs ou exemplaires, quelle qu'en soit la cause, même si CIMO a été informée de la possibilité de tels dommages.

\* \* \*